

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
92	92	71

PRESENTS	60
POUVOIRS Suppléants	3
POUVOIRS Titulaires	8
ABSENTS	21

Vote Pour :	71
Vote Contre :	0
Abstention :	0

Date de la Convocation

04 DECEMBRE 2023

Date d’Affichage

04 DECEMBRE 2023

L’an deux mille vingt-trois, le lundi onze décembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans ces locaux, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président

**Présents :** Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, Blaise AZNAR, Jean-François BAULES, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Françoise BOURDET, Bertrand BOUYSSIE, Dominique BOYER, Alain CAUDERAN, Patrick CAUSSE, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SYLVA, Jean-Marc DUBOE, Max ESCAFFRE, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX CADENE, Serge GARRIGUES, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Patrick LAGASSE, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Marie-Claire MATE, Marc MIRALES, Bernard MIRAMOND, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Stéphanie NADAI-PUECH, Fernand ORTEGA, Christian PERO, Eric PILUDU, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jacques TISSERAND, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES, Jacques VIGOUROUX, Claire VILLENEUVE.

**Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) :** Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Francis MONSARRAT à Olindo VIVAN, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER.

**Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire :** Mesdames et Messieurs, Jacques BROS à Christian LONQUEU, Claire FITA à Blaise AZNAR, Louisa KAOUANE à Michelle LAVIT, Elisabeth LOYER à Christophe GOURMANEL, Michel MALGOUYRES à Bernard MIRAMOND, Didier SALANDIN à Pascale PUIBASSET, Alain SORIANO à Martine SOUQUET, Laurent SQUASSINA à Pierre TRANIER.

**Absents - Absents excusés :** Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, René ANDRIEU, Julien BACOU, Thierno BAH, Florence BELOU, Jean-Louis BOULOC, Jean-Claude BOURGEADE, Gabriel CARRAMUSA, Christian DULIEU, Bernard EGUILUZ, Marie GRANEL, Jean-Paul LALANDE, Françoise MALAURE NERIN, Jean-Marc MOLLE, Marie MONTELS, Christel PALIS, Francis PRADIER, Montserrat REILLES, Christian SERIN, Jean TKACZUK, Benoît TRAGNE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Paul BOULVRAIS

N°265\_2023

ACTES : 7.1.9

**OBJET DE LA DELIBERATION :** 10- Mise en place d’une nouvelle grille tarifaire pour la Pépinière - Hôtel d’entreprises (Gaillac et Graulhet), de l’espace de coworking La Grappe (Gaillac) et d’un service de Domiciliation

## Exposé des motifs

Suite à l'adoption du Schéma de Développement Economique en septembre 2022, la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet est inscrite dans une démarche proactive d'accompagnement à la relance et au maintien de l'activité économique locale.

Un des axes fort de ce schéma est de faire de la Pépinière – Hôtel d'Entreprises et de l'espace de coworking le centre de ressources au service des entreprises du territoire, tout en proposant des solutions immobilières innovantes pour les néo-entrepreneurs. Dans ce cadre, elle souhaite proposer aux porteurs de projets et aux créateurs d'entreprises un dispositif complet d'accompagnement visant à pérenniser au maximum le démarrage d'activités pour les jeunes entreprises.

La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet propose aux entreprises qu'elle héberge la mise à disposition de locaux adaptés, de moyens mutualisés (salles de réunion, accès Internet haut débit, secrétariat, service courrier, espace détente, ...) et un accompagnement régulier du chef d'entreprise par la Direction de l'Economie.

Pour ce faire, deux parcours d'hébergement sur 6 années ont été définis afin de distinguer le parcours « Pépinière » du parcours « Hôtel ». En effet, ces deux parcours ne répondent pas à la même demande vis-à-vis du chef d'entreprise et présentent les caractéristiques suivantes :

- Parcours « Pépinière » (pour toute entreprise créée depuis moins de 4 ans) : 4 années en pépinière et 2 années en hôtel (optionnel). L'objectif est de permettre une augmentation de loyer visant à l'autonomie de l'entreprise et à se développer en dehors de la Pépinière, tout en permettant de minimiser les charges au début de vie de celle-ci ;
- Parcours « Hôtel » (pour toute entreprise créée depuis plus de 4 ans) : 6 années en Hôtel. L'objectif est de pouvoir pérenniser et accompagner le développement d'entreprise avec une plus-value pour le territoire. L'objectif étant, qu'à la fin du parcours, l'entreprise soit en capacité du supporter les coûts de l'immobilier local dans un marché concurrentiel.

Par ailleurs, et toujours dans la perspective de proposer des solutions immobilières innovantes aux chefs d'entreprises, la Communauté d'Agglomération anime et gère un espace de coworking « La Grappe » sur le site de Gaillac. Cet espace de 56 m<sup>2</sup> permet la mise à disposition de poste de travail à la journée ou via différents abonnements. Cet espace faisant partie du Réseau Départemental Cowork'In Tarn, cela engage la Communauté d'Agglomération à harmoniser ses coûts vis-à-vis des autres membres dudit réseau.

Enfin, la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet est adhérente au réseau régional des incubateurs et pépinière d'Occitanie, Réso IP+. Ce réseau régional, outre l'offre de service et de partage entre techniciens, propose une charte et un référentiel métier afin d'assurer une même base d'offre de service dans les incubateurs et les pépinières.

Cette délibération tarifaire intègre, la mise en place d'un nouveau tarif correspondant à un nouveau service d'offre de domiciliation que souhaite proposer la communauté d'agglomération.

Un service de domiciliation permet à une entreprise de référencer l'adresse de son siège social au sein d'une structure autre que celle de son domicile par exemple.

Dans ce cadre-là, la Communauté d'Agglomération souhaite pouvoir accompagner, sur demande, au mieux les entreprises à leur départ de la Pépinière sur Gaillac et sur Graulhet en proposant un service de domiciliation réservé uniquement aux entreprises arrivées en fin de parcours pour contribuer à la pérennité de leur développement.

## Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L5211-10 et L.5211-2,  
Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 approuvant les statuts de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet notamment leur article 6.1.1 compétences en matière de développement économique,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°208\_2022 du 19 septembre 2022 relative à l'adoption du Schéma de Développement Economique,

Considérant l'Appel à Projet Entrepreneuriat 2022-2024 de la Région Occitanie, pour la mise en œuvre de sa politique en matière de financement des structures d'accompagnement à la création-reprise-transmission d'entreprise,

Considérant l'adhésion au Réseau des incubateurs et pépinières d'entreprises d'Occitanie Pyrénées Méditerranée (Réso IP+),

Considérant l'avis de la Commission Attractivité du territoire du 07 décembre 2023,

### Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** les tarifs de la Pépinière – Hôtel d'entreprises ci-dessous présentés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

PARCOURS PÉPINIERE (GRAULHET) - LOYER MENSUEL (hors charges et H.T.)				
	Prix au m <sup>2</sup>	Atelier de 187 m <sup>2</sup>	Prix au m <sup>2</sup>	Bureau de 30 m <sup>2</sup>
<b>Tarif pépinière</b>				
1 <sup>er</sup> année	1,50 €	280,50 €	8,00 €	240,00 €
2 <sup>e</sup> année	2,00 €	374,00 €	9,50 €	285,00 €
3 <sup>e</sup> année	2,50 €	467,50 €	11,00 €	330,00 €
4 <sup>e</sup> année	3,00 €	561,00 €	12,50 €	375,00 €
<b>Tarif hôtel d'entreprises</b>				
Année 1	3,50 €	654,50 €	14,00 €	420,00 €
Année 2	4,00 €	748,00 €	15,50 €	465,00 €

PARCOURS HOTEL (GRAULHET) - LOYER MENSUEL (hors charges et H.T.)				
	Prix au m <sup>2</sup>	Atelier de 187 m <sup>2</sup>	Prix au m <sup>2</sup>	Bureau de 30 m <sup>2</sup>
Année 1	3,50 €	654,50 €	14,00 €	420,00 €
Année 2	3,50 €	654,50 €	14,00 €	420,00 €
Année 3	4,00 €	748,00 €	15,50 €	465,00 €
Année 4	4,00 €	748,00 €	15,50 €	465,00 €
Année 5	4,50 €	841,50 €	17,00 €	510,00 €
Année 6	4,50 €	841,50 €	17,00 €	510,00 €

Exceptionnellement, cette tarification pourra être adaptée au prorata du temps réel d'occupation lors d'un besoin ponctuel d'une structure privée



PARCOURS PÉPINIERE (GAILLAC) - LOYER MENSUEL (hors charges et H.T.)						
	Prix au m <sup>2</sup>	Atelier de 155 m <sup>2</sup>	Prix au m <sup>2</sup>	Plateau tertiaire de 95 m <sup>2</sup>	Prix au m <sup>2</sup>	Bureau de 20 m <sup>2</sup> environ
<b>Tarif pépinière</b>						
1 <sup>ère</sup> année	3,00 €	465,00 €	6,00 €	600,00 €	10,00 €	200,00 €
2 <sup>ème</sup> année	3,50 €	542,50 €	6,50 €	617,50 €	12,50 €	250,00 €
3 <sup>ème</sup> année	4,00 €	620,00 €	7,00 €	665,00 €	15,00 €	300,00 €
4 <sup>ème</sup> année	4,50 €	697,50 €	7,50 €	712,50 €	17,50 €	350,00 €
<b>Tarif hôtel d'entreprises</b>						
Année 1	5,00 €	775,00 €	8,00 €	760,00 €	20,00 €	400,00 €
Année 2	5,50 €	852,50 €	8,50 €	807,50 €	22,50 €	450,00 €

PARCOURS HOTEL (GAILLAC) - LOYER MENSUEL (hors charges et H.T.)						
	Prix au m <sup>2</sup>	Atelier de 155 m <sup>2</sup>	Prix au m <sup>2</sup>	Plateau tertiaire de 95 m <sup>2</sup>	Prix au m <sup>2</sup>	Bureau de 20 m <sup>2</sup>
Année 1	5,00 €	775,00 €	8,00 €	760,00 €	20,00 €	400,00 €
Année 2	5,00 €	775,00 €	8,00 €	760,00 €	20,00 €	400,00 €
Année 3	5,50 €	852,50 €	8,50 €	807,50 €	22,50 €	450,00 €
Année 4	5,50 €	852,50 €	8,50 €	807,50 €	22,50 €	450,00 €
Année 5	6,00 €	930,00 €	9,00 €	855,00 €	25,00 €	500,00 €
Année 6	6,00 €	930,00 €	9,00 €	855,00 €	25,00 €	500,00 €

Exceptionnellement, cette tarification pourra être adaptée au prorata du temps réel d'occupation lors d'un besoin ponctuel d'une structure privée

- **approuve** les tarifs de l'espace de coworking La Grappe ci-dessous présentés :

Location de salle ou de bureau	70 € HT- ½ journée		100 € HT / jour	
Espace Coworking	8 € - ½ journée	10 € - la journée	90 € - carte 10 journées	180 € - le mois

- **décide d'inclure** la possibilité de mettre à disposition de façon temporaire des espaces à titre gracieux pour les associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général, conformément à la possibilité prévue par l'article L2125-1 du Code général des collectivités territoriales ;

- **approuve** la mise en place d'un service de domiciliation et de réaliser les démarches nécessaires pour l'obtention de l'agrément ;

- **approuve** la modification du Règlement Intérieur de la Pépinière - Hôtel d'Entreprises en intégrant cette nouvelle offre de service et sa version consolidée annexée ;

- **approuve** la convention type de domiciliation telle qu'annexée et de déléguer au Président la signature des conventions spécifiques passées avec chaque entreprise.

Acte rendu exécutoire  
- après transmission en Préfecture

Le 21 DEC. 2023

- publication - mise en ligne

Le 21 DEC. 2023

et/ou notification

Le

Le Président,  
Paul SALVADOR

Pour extrait conforme,  
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance  
Paul BOULVRAIS

Le Président,  
Paul SALVADOR

*Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.*

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le 21/12/2023



ID : 081-200066124-20231211-265\_2023-DE